

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1226

21 mai 2008

### SOMMAIRE

Albeda S.A. ....	58842	KINGSFLOW Holding S.A. ....	58844
Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l. ....	58847	KNL ....	58847
Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 2 S.à r.l. ....	58848	LEKHOM s.à r.l. ....	58802
Alsterkrugchaussee Immobilien A.G. ....	58841	Lobster Holding S.à r.l. ....	58842
Altice Three S.A. ....	58802	Meigerhorn Renens Holdings S.à r.l. ....	58808
Amar Invest S.A. ....	58844	Meigerhorn Renens S.à r.l. ....	58815
Andas S.A. ....	58821	MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l. ....	58842
Associés du Progrès IV S. à r.l. ....	58832	Mundo Pneus S.à r.l. ....	58839
@vantage S.A. ....	58831	Navidad Investments S.A. ....	58847
Azur Investments Holding S.A. ....	58843	Nemian Life & Pensions S.A. ....	58826
Beethovenstrasse Immobilien A.G. ....	58839	Nutrisearch S.A. ....	58840
Blittersdorf Immobilien A.G. ....	58838	Palm Industries Holding S.A. ....	58807
Bouneweger Majoretten ....	58805	Petit Forestier International S.A. ....	58814
BPVN Enhanced Fund ....	58838	Platino Technology S.A. ....	58821
Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A. ....	58814	Retondo S.A. ....	58848
Decobelux S.A. ....	58845	Sefi Group S.A. ....	58802
Dome Real Estate S.A. ....	58823	Seton House International S.A. ....	58846
E.P.H. S.A. ....	58845	Shipping Lux S.à r.l. ....	58806
Euler Hermes Ré ....	58805	Sinabe ....	58826
Eurfinance Participation S.A. ....	58823	Slavex Holding S.A. ....	58844
Eurohaus Immobilien AG ....	58831	Sobepart S.A. ....	58843
Europe Azur Investissements ....	58843	Softwheels ....	58841
Firelux S.A. ....	58822	Tagus Re S.A. ....	58806
Forestinvest S.A. ....	58807	The Hartford Luxembourg S.A. ....	58826
General Business Support G.m.b.H. ....	58840	Troy Capital S.A. ....	58827
Guarida ....	58827	VAN-Electronic A.G. ....	58823
IMOLINA société anonyme ....	58828	Wendilo Investments S.à r.l. ....	58846

**Sefi Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 62B, rue de Muhlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 69.668.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 13. Februar 2008*

1. Das Mandat des Prüfungskommissars PKF ABAX audit S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27.761, wird verlängert und endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung, die im Geschäftsjahr 2008 stattfindet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. März 2008.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2008057044/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00168. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080063422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Altice Three S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 110.875.

Il résulte d'une assemblée générale de la Société tenue le 28 février 2008 que les mandats de:

1. La société KPMG Audit SARL, réviseur d'entreprises, avec siège social au L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société a été renouvelé avec effet au 28 février 2008 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008;

2. ALTICE PARTICIPATIONS GENERAL PARTNER LIMITED en qualité de General Partner et pour le compte d'ALTICE PARTICIPATIONS L.P, société de droit anglais, dont le siège social BGU-GY1 4 HP Guernsey, 1, Le marchand Street, St Peter Port, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Guernsey sous le numéro 39923, représentée par Monsieur Patrick Drahi, demeurant à CH-1180 Rolle, 2, avenue des Uttins;

3. ALTICE SERVICES L.L.P, société de droit anglais, dont le siège social, GB-EIW TYX Londres, 3, Rotherwick House, Thomas More Street, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Londres sous le numéro OC 314488, représentée par Monsieur Patrick Drahi, demeurant à CH-Rolle, 2, avenue des Uttins;

4. Monsieur Bertrand HAINGUERLOT, demeurant à 28, rue Vignon, F-75009, Paris; en qualité d'administrateurs de la Société ont été renouvelés avec effet au 28 février 2008 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057045/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07692. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080063204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**LEKHOM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Merl, 225, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.131.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Vincent LEPIECE, commerçant, né à Rocourt, Belgique, le 14 avril 1976, demeurant à L-8613 Pratz, 50, rue de Folschette.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LEKHOM s.à.r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet:

A - l'exploitation d'une station service pour véhicules automoteurs et d'une sandwicherie, ainsi que

B - le commerce de produits alimentaires et de produits d'épicerie et de confiserie, d'articles pour fumeurs, de boissons alcooliques et non alcooliques, de fleurs, de journaux, d'accessoires divers, de pièces de rechange, d'huiles et de lubrifiants.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (Eur 1. 500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

	parts sociales
- Monsieur Vincent LEPIECE, .....	100
Total: .....	100

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

#### *Assemblée générale*

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-1941 Merl, 225, route de Longwy.
- 2) La société sera gérée par deux gérants.
- 3) Est nommé gérant pour la branche A: Madame Yamina KHOMRI, employée privée, née à Offenburg, Allemagne, le 14 mars 1979, demeurant à L-8613 Pratz, 50, rue de Folschette.
- 4) Est nommée gérant pour la branche B: Monsieur Vincent LEPIECE, commerçant, né à Rocourt, Belgique, le 14 avril 1976, demeurant à L-8613 Pratz, 50, rue de Folschette.
- 5) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

#### *Intervention*

Aux présentes est à l'instant intervenue Madame Yamina KHOMRI, ci-dessus plus amplement qualifiée, laquelle a déclaré agréer aux statuts de la société présentement constituée et accepter le mandat de gérant lui conféré aux termes de l'assemblée générale ci-dessus.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de copies de leur carte d'identité.

Signé: V. LEPIECE, Y. KHOMRI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 avril 2008, Relation: CAP/2008/1290. — Reçu 62,50,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 avril 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008058483/225/119.

(080064501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Euler Hermes Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.134.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 avril 2008*

«- L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Benoît des CRESSONNIERES

Monsieur Nicolas HEIN, demeurant Résidence Le Festinoy 10 à 7000 MONS (Belgique)

Monsieur Tanguy Le MESTREALLAN, demeurant Gartenstrasse 38 à 8002 ZURICH (SUISSE)

Monsieur Christian FELTESSE

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.»

*Pour la société EULER HERMES RE*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008057048/682/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08889. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080063722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Bouneweger Majoretten, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1530 Luxembourg, 45, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg F 7.583.

STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination BOUNEWEGER MAJORETTEN association sans but lucratif. Son siège se situe à Luxembourg-Bonnevoie, rue Anatole France n<sup>o</sup> 45, et elle est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet de promouvoir à la formation d'activités liées à la musique et la danse.

**Art. 3.** L'association est administrée par un conseil, qui se compose de trois membres au moins. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association, présentent une demande d'admission à un des membres du conseil d'administration. Les membres du conseil statuent sur le bien fondé de cette demande. Ces personnes s'engagent à respecter les statuts et le règlement interne de l'association.

**Art. 4.** Tous membres peuvent quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, l'associé qui après avoir mis en demeure par lettre recommandée ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai d'un mois.

**Art. 5.** Tout associé peut être exclu en cas d'infraction grave aux statuts ou en cas de manquement important à ses obligations envers l'association.

**Art. 6.** Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, ne peut excéder à plus de Eur 50,00 et est fixé chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir le plus étendu pour l'administration et la gestion de l'association. Il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

**Art. 8.** Le conseil d'administration comprend, un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et des membres effectifs élus sans fonction particulière.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite du président ou du secrétaire.

**Art. 10.** L'assemblée générale ordinaire annuelle aura lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année Civile. Elle se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle. En plus de celles qui lui sont spécifiquement réservées par la loi ou par d'autres dispositions des présents statuts, l'assemblée générale peut délibérer sur toutes les questions du fonctionnement du BOUNEWEGER MAJORETTEN.

**Art. 11.** Les comptes et les budgets sont préparés par le conseil et soumis pour approbation à l'assemblée générale.

**Art. 12.** En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne les liquidateurs et définit leur pouvoir. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association, qui sera affecté à une autre organisation non gouvernementale agréée.

**Art. 13.** Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratifs et modifié par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Fait à Luxembourg le 31 mars 2008.

Pasciolla Pascaline / Totaro Véronique / Jansch Yolande / Pasciolla Giuseppe / Mustin Melanie / Flora Noemie  
Président / Vice-Président / Secrétaire / Trésorier / Membre / Membre

Référence de publication: 2008057046/8924/43.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09466. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Tagus Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.326.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue au Portugal le 28 mars 2008*

*Sixième résolution*

«Les Administrateurs actuels:

M. António José Chalmique Chagas

M. Rufino Guilherme de Castro Gonçalves Ribeiro

Mme Madalena Silva Matos Mendes Clero

Restent membres du Conseil jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires à tenir au mois de mai 2008.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE S.A.

jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires à tenir au mois de mai 2008.

*Pour la Société TAGUS RE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008057049/682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Shipping Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.287.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 janvier 2005, acte publié au Mémorial C no 652 du 5 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SHIPPING LUX S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008057542/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08503. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080064045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Forestinvest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.106.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 décembre 2007*

1. Le conseil d'administration a accepté la démission au poste d'administrateur de:

- Madame Laurence THONON

2. Le conseil d'administration a décidé de coopter en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale:

- Mademoiselle Géraldine LOPEZ

Née le 8 novembre 1978 à OLORON-SAINTE-MARIE (F)

Demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008057054/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08437. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080063593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Palm Industries Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.693.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 décembre 2007*

1. Le conseil d'administration a accepté la démission au poste d'administrateur de:

- Madame Laurence THONON

2. Le conseil d'administration a décidé de coopter en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale:

- Mademoiselle Géraldine LOPEZ

Née le 8 novembre 1978 à OLORON-SAINTE-MARIE (F)

Demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008057055/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08435. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080063588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Meigerhorn Renens Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.130.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of April.

Before us M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.988, here represented by Mrs Sylvie Lexa, private employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MEIGERHORN RENENS HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or

misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by Meigerhorn Properties Sàrl, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole partner*

The sole partner, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:
  - Mr Franck Ruimy, born on February, 6, 1971 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.988, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, "la Société", qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MEIGERHORN RENENS HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en

cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Meigerhorn Properties Sàrl, pré-mentionnée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Franck Ruimy, Directeur de sociétés, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), résidant au 25 Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ (Royaume Uni).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2008. LAC / 2008 / 15458. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros, cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008058402/202/334.

(080064496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Petit Forestier International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 63.976.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 décembre 2007*

1. Le conseil d'administration a accepté la démission au poste d'administrateur de:

- Madame Laurence THONON

2. Le conseil d'administration a décidé de coopter en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale:

- Mademoiselle Géraldine LOPEZ

Née le 8 novembre 1978 à OLORON-SAINTE-MARIE (F)

Demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008057056/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 67.658.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 décembre 2007*

1. Le conseil d'administration a accepté la démission au poste d'administrateur de:

- Madame Laurence THONON

2. Le conseil d'administration a décidé de coopter en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale:

- Monsieur Pascal ROBINET

Né le 21 mai 1950 à Charleville (F)

Demeurant à L-7412 BOUR, 5, route d'Arlon

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008057057/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Meigerhorn Renens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.129.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the ninth day of April.

Before us M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.988, here represented by Mrs Sylvie Lexa, private employee, with professional address in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MEIGERHORN RENENS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or

misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by Meigerhorn Properties Sàrl, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole partner*

The sole partner, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:
  - Mr Franck Ruimy, born on February, 6, 1971 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEIGERHORN PROPERTIES Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.988, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, "la Société", qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MEIGERHORN RENENS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat

conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Meigerhorn Properties Sàrl, pré-mentionnée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Franck Ruimy, Directeur de sociétés, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), résidant au 25 Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ (Royaume Uni).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 avril 2008, LAC / 2008 / 16603. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008058403/202/334.

(080064493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Andas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.940.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 mars 2008*

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Slawomir NOSEWICZ aux postes d'administrateur et administrateur-délégué ainsi que de Madame Ewa NOSEWICZ et Monsieur Dariusz NOSEWICZ au poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Catherine CALVI, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L - 1118 Luxembourg;  
- Mademoiselle Valérie RAVET, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L - 1118 Luxembourg;

- Monsieur Jacob EDANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L - 1118 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs ainsi nommés, termineront les mandats accordés à leurs prédécesseurs, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

FIDEUROPE

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2008057062/657/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Platino Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.903.

Par lettres de démission datées du 22 avril 2008, Messieurs Sandro Capuzzo, administrateur, né le 14/12/1958 à Trieste (Italie), Stefano CICCARELLO, administrateur, né le 16/09/1966 à Rome (Italie) et Madame Gabrielle Mingarelli, administrateur, né le 15/05/59 à Villerupt (France) tous trois demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ont présenté leur démission avec effet immédiat.

Par lettre de démission datée du 22 Avril 2008, la société ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri et enregistrée auprès du registre du commerce à Luxembourg sous le numéro. B. 112.813, a présenté la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2008.

Aux fins de Réquisition

Société Européenne-de Banque, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008057070/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Firelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.589.

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme "FIRELUX SA", avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy (Matr: 2001 22 28 032);

constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 413 du 14 mars 2002, modifié par acte du même notaire en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1280 du 27 juin 2007

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 84.589.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant à L-9142 Bürden, 23, rue J. Melsen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen,

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les sept cent vingt (720) actions, représentatives du capital social de trente-six mille euros (EUR 36.000.-), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Nouvelle définition de l'objet social et adaptation afférente de l'article 2 des statuts.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable, le conseil fiscal et toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession précitée. Dans les limites légales, réglementaires ou déontologiques, elle peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mener toute opération ou conclure toute convention se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui est simplement de nature à en faciliter la réalisation.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15.00 heures.

*Frais*

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. WALLERS, M. REBIEN, G. HESS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2008, DIE/2008/3422. — Reçu douze euros, EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 avril 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008057099/4917/51.

(080063243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**VAN-Electronic A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 37, Gruuss Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 105.839.

Mit diesem Schreiben teilen wir Ihnen mit, dass die Gesellschaft VAN-Electronic A.G. eine neue Adresse hat.  
Der Sitz der Gesellschaft war bis zum 31.10.2007: 129, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach.  
Die neue Adresse lautet seit dem 01.11.2007: 37, Gruuss Strooss, L-9991 Weiswampach.

Hildegard Herrmann / i.A. Ingrid Reuter.

Référence de publication: 2008057101/801044/13.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2008, réf. DSO-CM00274. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080063621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Eurfinance Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 94.300.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 28. April 2008.

*Für die Gesellschaft*

Jean SECKLER

*Der Notar*

Référence de publication: 2008057123/231/13.

(080063435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Dome Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 138.112.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur John Henry TEGELER, administrateur de sociétés, né le 3 juin 1967 à Düsseldorf (D), demeurant à B-1320 Beauvechain, 18, rue du Grand Brou,

ici représentée par son mandataire spécial Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DOME REAL ESTATE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour son compte que pour compte de tiers

- l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion, la location, la sous-location de biens immeubles et/ou du fonds de commerce y rattaché,

- l'évaluation et l'expertise de tout bien immobilier,

- la représentation, le conseil, l'assistance, le suivi et la surveillance dans le cadre de tout travail immobilier,
- l'achat, la vente et la location de mobilier,
- la consultance, l'organisation et l'animation de formations ou de séminaires,
- le courtage en assurances et prêts financiers.

La société peut accomplir au Luxembourg et à l'étranger toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, de nature à favoriser ou étendre directement ou indirectement son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes affaires, entreprises ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise et même fusionner avec elles.

La société pourra investir pour son propre compte dans toute forme de placement (bourse, immobilier ...) et réaliser tous les actes liés à la gestion de ces investissements.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième mardi du mois de mars à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique Monsieur John Henry TEGELER, administrateur de sociétés, né le 3 juin 1967 à Düsseldorf (D), demeurant à B-1320 Beauvechain, 18, rue du Grand Brou, préqualifié.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.300.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante agissant en qualité de représentant de l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui de commissaire à un.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions d'administrateur, Monsieur John Henry TEGELER, administrateur de sociétés, né le 3 juin 1967 à Düsseldorf (D), demeurant à B-1320 Beauvechain, 18, rue du Grand Brou, précité.

#### *Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire:

SAFILUX, ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 24.581.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

## Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: E. Jastrow, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 25 AVR. 2008. Relation: EAC/2008/5722. — Reçu cent cinquante-cinq euros, 31.000.- à 0,5% = 155.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008057955/272/149.

(080064230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Sinabe, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 44.063.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 3 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 3 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour SINABE, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008057152/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Nemian Life & Pensions S.A., Société Anonyme,  
(anc. The Hartford Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R.C.S. Luxembourg B 55.637.

—  
Conseil d'Administration:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du 15 avril 2008 a nommé administrateurs pour la durée d'un an ou jusqu'à leur remplacement:

1) M. Nicolaas BEKENDAM, Insurance Executive, demeurant à NL-3888 MP Uddel, 23, Oudejijk, Pays-Bas,

2) M. Dirk SCHOON, Insurance Executive, demeurant à NL-2243 An Wassenaar, 12, Araweg, Pays-Bas,

3) M. François JACQUEMIN, Insurance Executive, demeurant à L-5222 Sandweiler, 8, Am Steffesgaard, Grand-Duché de Luxembourg,

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

*Réviseur Indépendant d'Entreprises:*

La même assemblée générale annuelle des actionnaires a désigné la société KPMG Audit (Luxembourg), établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, comme réviseur indépendant d'entreprises de la société pour la durée d'un an.

*Délégation de la gestion journalière de la société:*

Sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration dans sa réunion du 15 avril 2008 a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur François Jacquemin.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2008057176/259/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Troy Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 117.827.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Annalisa CIAMPOLI, Administrateur, 40, avenue de la faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Michele CANEPA, Administrateur, expert comptable, 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Riccardo MORALDI, Administrateur, expert comptable, 116, Val sainte Croix, L-1370 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 8 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- PKF LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 48.951
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour TROY CAPITAL S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008057153/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Guarida, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 82.635.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 7 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour *GUARIDA, Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008057154/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**IMOLINA société anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.662.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "Compagnie du Bois Sauvage (Nederland) B.V.", une société ayant son siège social au 123 Fred. Roeskestraat, NL-1076EE Amsterdam,

représentée par Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "IMOLINA société anonyme", ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24662 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 14 juillet 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la "Société") numéro 288 du 14 octobre 1986. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 5 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 809 du 6 novembre 2000.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-quatre millions quatre cent mille euros (EUR 64.400.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) à un montant de soixante-cinq millions six cent cinquante mille euros (EUR 65.650.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

*Souscription et libération de l'augmentation de capital*

L'augmentation de capital est souscrite à l'instant même par "Compagnie du Bois Sauvage (Nederland) B.V.", prénommée, ici représentée par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé.

L'augmentation de capital est entièrement libérée par l'apport à la Société de soixante-quatre mille quatre cents (64.400) actions de la société de droit luxembourgeois "ALORA INVEST S.A.", ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, représentant 96,12% du capital émis de la société.

Les actions ainsi apportées sont évaluées à soixante-quatre millions quatre cent mille euros (EUR 64.400.000,-)

Un rapport a été établi par "Gestor Société Fiduciaire", réviseur d'entreprises, Luxembourg, le 10 décembre 2007, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

*Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable, augmenté en contrepartie."

Le prédit rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte d'une attestation que le souscripteur est le seul propriétaire des actions apportées et que ces dernières sont libres de tous gages, nantissements ou autres charges. Cette attestation restera annexée aux présentes.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

**"Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "IMOLINA société anonyme".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.**

4.1. La Société a pour objet l'accomplissement de toutes affaires immobilières généralement quelconques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.2. Elle peut acquérir, posséder, vendre ou échanger tous biens immobiliers et elle peut encore les exploiter à des fins commerciales ou purement civiles ou les donner à bail à de telles fins. L'objet de la Société comprend également tant la construction immobilière que la transformation, la restauration ou l'aménagement de tous biens immobiliers, soit pour son propre compte, soit pour celui de tiers.

4.3. Elle peut, par extension, faire et accomplir toutes opérations mobilières, financières ou commerciales qui entrent directement dans son objet social, qui sont de nature à favoriser ou promouvoir son accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-cinq millions six cent cinquante mille euros (EUR 65.650.000.-), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et

autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 15 heures 30.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ième</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

### Frais et Dépenses

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en la détention par la Société de plus de 65% (soixante-cinq pour cent) des actions émises par une société constituée dans l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15938. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058504/239/169.

(080064474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**@vantage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 267, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 77.797.

*Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. März 2008*

Am Donnerstag, den 20. März 2008 um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der @VANTAGE S.A. in der Stadt Munsbach zu einer ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in der Form der ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Das Mandat des Aufsichtskommissars:

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A mit Sitz in L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch ist 2006 abgelaufen, und wird nicht erneuert.
- LUX-AUDIT S.A, mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25.797 wird rückwirkend auf 2006 als Aufsichtskommissar der Gesellschaft genannt und dies bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Munsbach, den 20. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008057159/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Eurohaus Immobilien AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 10.915.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président
- Madame Emily MOUSLEY, Director - Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ
- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ
- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057164/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

### **Associés du Progrès IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.088.

#### **STATUTES**

In the year two thousand eight, on the tenth of April.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Q-SPEARPOINT PARTNERS, a general partnership existing under the laws of Delaware, having its business address at 777 Walker, Suite 2530, Houston, 77002, Texas, United States of America, registered with the Secretary of Delaware under the number 4515735, here represented by Mrs Rania KIDERCHAH, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 28th, 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a "société à responsabilité limitée" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of "Associés du Progrès IV S. à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

#### **B. Share capital - shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. "Inter vivos", they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case there is more than one manager appointed, the managers appointed shall be either of Class A or Class B.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office and their class. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of a sole manager the Company will be bound by the sole signature of the manager and in case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers and one manager of each class are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one class B manager, if there are two classes of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The following decisions require the unanimous approval of all shareholders:

- decisions to admit one or more new shareholder(s); and,
- decisions to increase the corporate capital.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The Shares have been subscribed as follows:

Twelve thousand five hundred (12,500) shares by Q-SPEARPOINT PARTNERS, prenamed.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect two (2) managers of the Company.
3. The sole shareholder decides to appoint with immediate effect and for an indefinite period the following persons: as an A Manager:

Mr Michael Dalton, born on the 17th October 1970 in Houston, Texas, United States of America, having his professional address at 777, Walker, Suite 2530, 77002, Houston, Texas, United States of America;

as a B Manager:

Mr Luca Gallinelli, born on the 6th of May, 1964 in Florence, Italy, having his professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et huit, le dix avril

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Q-SPEARPOINT PARTNERS, un general partnership régi par les lois du Delaware, USA, ayant son siège social au 777 Walker, Suite 2530, Houston, 77002, Texas, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of Delaware sous le numéro 4515735, ici représentée par Madame Rania KIDERCHAH, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 28 mars 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet- durée- dénomination- siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de "Associés du Progrès IV S. à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

#### **B. Capital social-parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci seront soit de classe A soit de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, leurs émoluments et leur classe. Ils sont librement révocables à tout moment et sans motif.

En cas de gérant unique la Société sera engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été donné par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants ainsi qu'un gérant de chaque classe sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, s'il y a deux classes de gérants.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les décisions suivantes nécessitent l'accord de la l'unanimité des associés:

- les décisions d'admission d'un ou de plusieurs nouveaux associés; et,
- les décisions d'augmentation du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - bilan - répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les Parts Sociales sont souscrites comme suit:

douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par Q-SPEARPOINT PARTNERS, susmentionnée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

2. Le siège social de la Société est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
3. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérant de la Société à deux (2);
4. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

en tant que gérant de classe A:

M. Michael Dalton, né le 17 octobre 1970 à Houston, Texas, USA, et ayant comme adresse professionnelle le 777 Walker, Suite 2530, 77002 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que gérant de classe B:

M. Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Florence, Italie, et ayant comme adresse professionnelle les 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Kiderchah et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 avril 2008, LAC/2008/15161. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008057907/5770/333.

(080063830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Blittersdorf Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.478.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président

- Madame Emily MOUSLEY, Director - Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiènerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057165/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**BPVN Enhanced Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.607.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2008*

Il résulte de l'assemblée générale annuelle les décisions suivantes:

1) A l'unanimité, l'assemblée décide de réélire pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels du 31 décembre 2008 les personnes suivantes:

- Monsieur Gianfranco BARP; administrateur, né le 30/11/1952 à Belluno (Italie), avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

- Monsieur Damiano PARINI, administrateur, né le 19/04/1949 à Mongiana (Italie), avec adresse professionnelle à I-20146 Milan, 12, Via Roncaglia;

- Monsieur Mario TOMASI, administrateur, né le 18/02/1952 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à I-20146 Milan, 12, Via Roncaglia;

- Monsieur Laurent ROQUES, administrateur, né le 14/09/1971 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

- Monsieur Luigi BINDA, administrateur, né le 22/10/1966 à Varese (Italie), avec adresse professionnelle à I-20146 Milan, 12, Via Roncaglia.

2) A l'unanimité, l'assemblée décide de réélire Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels du 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

La société

Signature

Référence de publication: 2008057406/267/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Beethovenstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 15.772.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président

- Madame Emily MOUSLEY, Director - Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057166/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Mundo Pneus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, rue de la Jeunesse Sacrifiée.

R.C.S. Luxembourg B 88.544.

L'an deux mil huit, le huit avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jorge Manuel DA ENCARNACAO PIRES; gérant technique, né à Pocarica/Cantanhede (P), le 26 janvier 1971, demeurant à L 4483 Soleuvre, 5, rue Franklin D. Roosevelt,

agissant comme unique associé de la société unipersonnelle "MUNDO PNEUS S.à.r.l.", (RC B No 88 544), avec siège social à L- 5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, constituée suivant acte notarié du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C No 1451 du 8 octobre 2002,

lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de la prédite société de L- 5695 Emerange, 11, rue d'Elvange à L-5863 Hespérange, 14, rue de la Jeunesse Sacrifiée, et de modifier l'article 2 première phrase des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. première phrase.** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Hespérange.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent quatre euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: DA ENCARNAÇÃO PIRES, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 avril 2008. — Reçu: douze euros EUR 12.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 avril 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008057749/207/29.

(080064172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Nutrisearch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitburg.

R.C.S. Luxembourg B 116.238.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057249/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08465. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**General Business Support G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 104.672.

*Contrat de vente d'actions*

Entre les soussignés:

Bernardus (B.T.J.M.) de Wolf, geb. 11-01-1945, Bosruiterhof 2, 4451 DC Heinkenszand

ci-après qualifié le cédant, d'une part et

Admivo B.V., Moerdijkse Postbaan 14, 4872 LJ Etten Leur

représenté par son directeur J.C. Voeselek

ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part

a été convenu ce qui suit:

1. Le cédant vend au cessionnaire qui accepte 200 actions libérées à concurrence de 33 et 1/3% de la S.à.r.l. General Business Support GmbH, 117, route de Stavelot, L-9991 WEISWAMPACH au prix total de Hfl. 30.000.
2. Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.
3. Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.
4. La présente convention est régie par la loi Luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en double à Luxembourg le 13.10.1998.

Signature / Signature

*Le cédant / Le cessionnaire*

Référence de publication: 2008057772/3004/29.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2008, réf. DSO-CP00152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080063986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Alsterkrugchausee Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.262.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,  
Président

- Madame Emily MOUSLEY, Director - Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057167/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Softwheels, Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 94.017.

—  
*Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2008*

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission du commissaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité, les points suivants:

- Elle accepte la démission du commissaire, la s.a. Vericom, avec effet au 20 mars 2008.

- Elle désigne comme commissaire, avec effet au 31 mars 2008, la s.p.r.l. Jaka, sise à B1300 Limal (Belgique), rue Champêtre, 2. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

La séance est levée à 09h00, l'ordre du jour étant épuisé.

I.F.A Holding s.a., propriétaire de 300 actions

Gefilux s.a, propriétaire de 10 actions

I.F.A Holding s.a. / Gefilux s.a

Signature / Signature

*Administrateur délégué / Administrateur délégué*

Référence de publication: 2008057170/1219/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Albeda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.  
R.C.S. Luxembourg B 76.390.

*Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2008*

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission du commissaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité, les points suivants:

- Elle accepte la démission du commissaire, la s.a. Vericom, avec effet au 20 mars 2008.
- Elle désigne comme commissaire, avec effet au 31 mars 2008, la s.p.r.l. Jaka, sise à B1300 Limal (Belgique), rue Champêtre, 2. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

La séance est levée à 09h00, l'ordre du jour étant épuisé.

I.F.A Holding s.a., propriétaire de 1249 actions

Gefilux s.a, propriétaire de 1 actions

I.F.A. Holding s.a. / Gefilux s.a.

Signature / Signature

Administrateur délégué / Administrateur délégué

Référence de publication: 2008057171/1219/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.334.800,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 125.897.

Madame, Monsieur, l'agent du Registre de Commerce est requis de procéder à la publication suivante concernant la Société:

Lors de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de l'associé BlackDog S.à r.l., l'adresse ainsi que la dénomination de l'associé communiquées sont erronées.

Afin de corriger cette erreur, veuillez modifier la dénomination ainsi que l'adresse de l'associé BlackDog S.à r.l. comme suit:

BlackDog S.à r.l., 25, rue du Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2008057174/3648/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.812.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 116.680.

*Extract of the resolution taken by the Board of Managers held on April 9th, 2008*

- Mrs Corinne BITTERLICH, is appointed Chairwoman of the Board of Managers. She will act as Chairwoman for the whole period of her mandate as Class A Manager (for an unlimited period).

*Extrait de la résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 9 avril 2008*

- Madame Corinne BITTERLICH est nommé Présidente du Conseil de Gérance. Elle assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat de Gérant de Catégorie A (pour une durée illimitée).

LOBSTER HOLDING S.à r.l  
Signature / Signature  
Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2008057175/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Sobepart S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOBEPART S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008057238/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08553. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Azur Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.391.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANCOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

AZUR INVESTMENTS HOLDING S.A.

S. BAERT / C. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2008057178/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Europe Azur Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 69.579.

*Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2008*

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission du commissaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité, les points suivants:

- Elle accepte la démission du commissaire, la s.a. Vericom, avec effet au 20 mars 2008.
- Elle désigne comme commissaire, avec effet au 31 mars 2008, la s.p.r.l. Jaka, sise à B1300 Limal (Belgique), rue Champêtre, 2. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

La séance est levée à 09h00, l'ordre du jour étant épuisé.

I.F.A. Holding s.a. / Gefilux s.a.  
*propriétaire de 1240 actions / propriétaire de 10 actions*  
 Signature / Signature  
 Adm del / Adm del

Référence de publication: 2008057180/1219/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Slavex Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.323.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

L'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2008 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Slavex Holding S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/4/08.

Signature.

Référence de publication: 2008057209/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**KINGSFLOW Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 54.059.

—  
*Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2008*

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission du commissaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité, les points suivants:

- Elle accepte la démission du commissaire, la s.a. Vericom, avec effet au 20 mars 2008.
- Elle désigne comme commissaire, avec effet au 31 mars 2008, la s.p.r.l. Jaka, sise à B1300 Limal (Belgique), rue Champêtre, 2. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

La séance est levée à 09h00, l'ordre du jour étant épuisé.

I.F.A Holding s.a. / Gefilux s.a.  
*propriétaire de 1250 actions / propriétaire de 10 actions*  
 Signature / Signature  
 adm del / adm del

Référence de publication: 2008057181/1219/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Amar Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 106.193.

—  
*Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2008*

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission du commissaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité, les points suivants:

- Elle accepte la démission du commissaire, la s.a. Vericom, avec effet au 20 mars 2008.

- Elle désigne comme commissaire, avec effet au 31 mars 2008, la s.p.r.l. Jaka, sise à B1300 Limal (Belgique), rue Champêtre, 2. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

La séance est levée à 09h00, l'ordre du jour étant épuisé.

Newcoyachting International s.a. / Gefilux s.a.  
*propriétaire de 300 actions / propriétaire de 10 actions*  
Signature / Signature  
*adm del / adm del*

Référence de publication: 2008057182/1219/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

### **Decobelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.089.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Decobelux S.A.*  
Services Généraux de Gestion S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008057240/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08545. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

### **E.P.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.768.

*Extraits de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 février 2008*

Les associés de E.P.H. S.A. ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs:

- Monsieur Léon WEIDIG, administrateur, demeurant à Mondorf-les-Bains
- Monsieur René WEIDIG, administrateur, demeurant à Aspelt
- Madame Monique WEIDIG, administrateur, demeurant à Strassen

pour une période de six ans. De ce fait, leur nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

2. de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

pour une période de six ans. De ce fait, le nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour avis sincère et conforme  
*Pour E.P.H. S.A. Holding*  
Fiduciaire Joseph Treis S.à R.L.  
57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg  
*Expert comptable / Réviseur d'Entreprise*  
Signature

Référence de publication: 2008057183/601/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Wendilo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.521.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 avril 2008

- Ancienne situation associée:

ECOREAL S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
DISCOVERY GROUP FUND 3C L.P., inscrite auprès du «Jersey Financial Services Commission» sous le numéro 964, avec siège social et administration centrale à 26 New Street, St. Hélier, Jersey JE2 3RA, représentée par son general partner DISCOVERY GROUP FUND 3C GP L.P, avec siège social à 26 New Street, St. Hélier, Jersey, JE2 3RA, représentée par son general partner DISCOVERY GROUP FUND 3C GP LIMITED, avec siège social à 26 New Street, St. Hélier, Jersey, JE2 3RA . . . . .	250
Total . . . . .	250

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.4.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WENDILO INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057186/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Seton House International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.466.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 15. April 2008*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat beschlossen, das Mandat von:

- Herrn Guy Harles

mit Wirkung zum 15. April 2008 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu erneuern, und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahre 2008 stattfindet, zu bestellen.

- KPMG Audit

mit Wirkung zum 15. April 2008 als Rechnungskommissar der Gesellschaft zu erneuern, und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahre 2008 stattfindet, zu bestellen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Karl Asamer

- Herr Guy Harles

- Herr Paul Carter

Zum Vermerk im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2008.

Seton House International S.A.

Signature

Référence de publication: 2008057185/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**KNL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 44.280.

—  
*Extrait rectificatif du 15.09.2004 sous la référence no: L040075270.4 des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2004*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide:

de nommer pour une période de six ans:

CALCUL S.A., domiciliée à Luxembourg, administrateur

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. KNL

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS s. à r.l.

57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Expert-comptable, Réviseur d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2008057184/601/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Navidad Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.218.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 mars 2008*

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur A.

2. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 24/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NAVIDAD INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057188/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.350.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 avril 2008*

1. Monsieur André WIERZBICKI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Jean Patrick CARON-DELION, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 24 mars 1966, demeurant à GB-EC4R 9AN Londres (Royaume-Uni), 45, King William Street, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

58848

Luxembourg, le 23/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057191/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Retondo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 52.285.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 21 mai 2007*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire L-2013 LUXEMBOURG pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2012.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire, AUDIEX S.A., demeurant 57, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057405/45/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.539.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 avril 2008*

1. Monsieur André WIERZBICKI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Jean Patrick CARON-DELION, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 24 mars 1966, demeurant à GB-EC4R 9AN Londres (Royaume-Uni), 45, King William Street, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no.2 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057192/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---